

Tarifs Location des Salles Communales - Délibération n° 82/2003 du 04/07/2003)

SALLE SALVET

- Utilisation limitée aux Associations communales, du canton, de la Communauté de Communes Tarn et Dadou et des communes limitrophes
GRATUIT
- Caution demandée 200,00 €

Tarifs Location des Salles Communales – Délibérations du 04/07/2003 et du 09/12/2009

SALLE DES FETES

- ☆ Particuliers – Aucune location à des particuliers.
- ☆ Administrations et Établissements Publics Administratifs ou de Santé - Gratuité
- ☆ Associations communales, du canton, de la Communauté de Communes Tarn et Dadou et des communes limitrophes : Gratuité de l'occupation pour les associations organisant une manifestation en plein air et obligées de se replier vers la salle pour cause de mauvais temps, 40 € l'été et 70 € l'hiver par occupation, avec une occupation gratuite par an pour une utilisation non financière (sans droit d'entrée ou ventes diverses),
- ☆ Écoles et Associations s'y rapportant (amicales, association des parents) : Gratuité l'été, paiement d'un forfait chauffage de 30 € l'hiver,
- ☆ Partis Politiques et candidats à des élections politiques : Gratuité pour l'organisation de réunions publiques,
- ☆ Entreprises, Sociétés à but commercial : 100 € l'été et 130 € l'hiver.

⚡ Conditions de Location :

Aucun repas autorisé.

Caution de 200 € demandée et établissement d'une convention d'occupation avec état des lieux avant et après.

Période d'Été : du 16 avril au 14 octobre - Période d'Hiver : du 15 octobre au 15 avril.

Caution de Pénalité de 20 € pour non confirmation ou annulation tardive (- de 15 jours avant la manifestation).

Location du Matériel de Sonorisation : Caution de 250 € demandée.